



67, rue du Couvent, Gatineau (Qc), J9H 6A2

Téléphone : 819-684-7574

Adresse électronique : cotisationcoop@videotron.ca

Site Internet : <http://coopsa.org>

## Demande d'adhésion

Votre numéro de dossier à la clinique: \_\_\_\_\_ (Ce numéro apparaît sur votre carte d'assurance-maladie.)

### Identification du membre utilisateur

Nom : \_\_\_\_\_ H \_\_\_\_\_ F \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ app. \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone (maison) : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Téléphone (travail) : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Langue de correspondance: français \_\_\_\_\_ anglais \_\_\_\_\_

Les enfants de moins de 18 ans qui résident avec vous bénéficient des mêmes avantages que vous.

Nom et prénom	Date de naissance	Dossier à la clinique (Oui/Non)

Poursuivre votre liste au verso s'il y a lieu :

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

@ \_\_\_\_\_

Je désire souscrire 5 parts réglementaires pour une somme totale de 50 \$ et ainsi devenir membre de la Coop Santé Aylmer. Je joins le paiement à cet effet.

En tant que membre de la Coopérative de solidarité de soins santé d'Aylmer, je m'engage à respecter les règlements et obligations de la coopérative selon la Loi sur les coopératives à l'article 51. (Voir l'article 51 plus bas.)

Je reconnais que l'adhésion à la Coop Santé Aylmer ne signifie pas que j'aurai par ce fait-même un médecin de famille et j'accepte de payer la cotisation telle que déterminée par le conseil d'administration.

\_\_\_\_\_ signature

\_\_\_\_\_ date

**Note: Chaque adulte doit remplir un formulaire et se procurer les cinq parts sociales.**

Jusqu'à mes 18 ans, j'étais membre auxiliaire sous le numéro...

Clause testamentaire :

À mon décès, je désire léguer mes parts sociales à la Fondation des Soins de Santé d'Aylmer en faveur de la Coop Santé Aylmer.

\_\_\_\_\_ signature

\_\_\_\_\_ date

### Extrait de la loi sur les coopératives.

**51.** Pour être membre d'une coopérative, une personne ou une société doit:

- 1° avoir la capacité effective d'être un usager des services de la coopérative;
- 2° faire une demande d'admission, sauf dans le cas d'un fondateur;
- 3° souscrire les parts de qualification requises et les payer selon le règlement;
- 4° s'engager à respecter les règlements de la coopérative;
- 5° être admise par le conseil d'administration, sauf dans le cas d'un fondateur.

51.1. Un mineur peut être membre d'une coopérative dont l'objet le concerne. Toutefois, s'il est âgé d'au moins 14 ans, il est à cet égard réputé majeur.

51.2. Une coopérative peut déterminer par règlement le territoire ou le groupe dans lequel elle peut recruter ses membres.

51.3. Les fondateurs ont les mêmes droits et obligations que tout autre membre.

**54.** Une coopérative peut, par règlement, exiger de ses membres une contribution (cotisation) pour payer tout ou partie de ses frais d'exploitation.

### Protection des renseignements personnels détenus par la Coop Santé Aylmer

La Coop Santé Aylmer s'engage sans limite de temps à conserver la plus stricte confidentialité concernant les renseignements personnels.